



Réseau D.E.S. France est une association loi 1901
enregistrée à la Préfecture de Police de Paris (J.O. Du 26.10.1994)
bénéficiant de l'Agrément National N2016AG0069,
délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Références bancaires pour effectuer un virement à notre Association

Code IBAN : FR76 1330 6009 1000 0662 9762 662 - Code BIC : AGRIFRPP833

Important !

Merci de nous indiquer, dans le libellé, votre nom, prénom et adresse (ou n° d'adhérent),
ou de nous communiquer en parallèle vos propres coordonnées, afin que nous puissions établir
votre attestation fiscale : par mail (à contact@des-france.org) ou par courrier postal.

« Par ma cotisation, mon don, je soutiens l'action de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et je vous ai adressé
un virement d'un montant de€

Nom (ou Société) :

Prénom

Adresse.....
.....
.....

Courriel@..... »

**Une attestation fiscale vous sera adressée,
elle permettra une réduction d'impôt de 66% du montant de votre versement.**

DONS ET SUBVENTIONS – MÉCÉNAT D'ENTREPRISE... AVANTAGES FISCAUX

Les dispositions fiscales résultant des modifications apportées au Code Général des Impôts par la loi
du 18 janvier 2005

1 – permettent de **déduire de votre impôt sur le revenu 66 % de votre don** aux oeuvres d'intérêt général,
telle que RÉSEAU D.E.S. FRANCE, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ex : si vous donnez 1000 €,
il ne vous en coûtera réellement que 340 €.

2 – ouvrent droit, en ce qui concerne le mécénat d'entreprise, à une **réduction d'impôt égale à 60 % du
montant des sommes versées** dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Ex :
si l'entreprise donne 5000€, elle bénéficie d'une réduction d'impôt de 3000 €.

Pour les dons supérieurs à 20 % du revenu imposable ou à 5 % du chiffre d'affaires, l'excédent est reporté
successivement sur les 5 années ou exercices suivants et ouvre droit à une réduction d'impôt dans les mêmes
conditions.

NB : Les exploitants relevant de l'impôt sur le revenu ont le choix entre ces deux réductions d'impôt.

UNE ATTESTATION FISCALE EST ADRESSÉE A TOUS LES DONATEURS